

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 697

présenté par

M. Giraud, M. Carpentier, M. Chalus, M. Charasse, M. Claireaux, Mme Dubié, M. Falorni,  
M. Giacobbi, Mme Hobert, M. Krabal, M. Jérôme Lambert, M. Maggi, M. Moignard, Mme Orliac,  
M. Robert, M. Saint-André, M. Schwartzberg et M. Tourret

-----

**ARTICLE 13 TER**

I. – À la première phrase de l'alinéa 8, substituer au mot :

« élabore »

les mots :

« peut élaborer ».

II. – En conséquence, à la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« ne respecte pas cette obligation »

les mots :

« n'élabore pas ce plan de mobilité ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement qui prévoit de substituer l'obligation d'élaboration d'un plan de mobilité pour les entreprises de plus de 100 salariés par la possibilité de cette élaboration. Le soutien financier et technique de l'ADEME devient ainsi une incitation à cette élaboration.